

*République française  
Département de l'Isère  
COMMUNE DE SAINT-AREY*

## Séance du mardi 01 avril 2025

---

Date de la convocation : 22/03/2025

**Membres en exercice :** 7      *L'an deux mille vingt-cinq et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,*

**Présents :** 5

**Présents :** Anne STUTZ, Caroline CASTILLON, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Bernard GLUSZYK

**Votants :** 6

**Représentés :** Claire MEGIAS  
**Excusés :** Gérard JULIEN  
**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Guy BACCOLI

---

### DE\_2025\_005 - Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

#### 7.1:Decisions budgétaires

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de STUTZ Anne

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 259 523.61 euros**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	219 094.03
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
EXCEDENT	40 429.58
<b>Résultat cumulé au 31/12/2024</b>	<b>259 523.61</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>259 523.61</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
<b>Solde disponible affecté comme suit:</b>	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	259 523.61

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le mardi 01 avril 2025

Le Maire